



DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SECTEUR PRÉCIEUX-SANG)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le Comité de démolition chargé d'étudier les demandes de permis de démolition tiendra une séance le **lundi 24 novembre 2025 à 16 h**, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, afin de statuer, conformément au règlement numéro 1776 intitulé : « Règlement régissant la démolition d'immeubles », sur la demande de démolition suivante :

SECTEUR PRÉCIEUX-SANG

La demande d'autorisation concernant la démolition complète de deux remises agricoles, érigées sur le lot 6 615 432 du cadastre du Québec, et situées au 14320, chemin du Saint-Laurent.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires juridiques
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Comité lors de la séance relativement à cette demande.

Ville de Bécancour, le 22 octobre 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville